

Bulletin trimestriel  
Vingt-deuxième année. N° 86  
3e trimestre 2002

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

~~X~~  
1  
0  
9  
5

2002 - 0295  
M<sup>me</sup> Héraly Marcelle  
allée du Jacquemart, 2/12  
1400 Nivelles

# LE BULLETIN

# DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.  
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

## LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par  
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

Association sans but lucratif

### SOMMAIRE

<b>Convocation à l'assemblée générale</b> .....	2
 <b>Les Pensions.</b>	
Cumul d'une pension de survie avec une pension de retraite. ....	3
L'indemnité de funérailles. ....	4
 <b>Sur tout.</b>	
La Communauté française aura bientôt un médiateur. ....	5
Santé. L'alimentation et la maladie d'Alzheimer. ....	5
Code de la route. Nouvelles plaques à l'avant. ....	5
Santé. Le lifebadge. Qu'est-ce ? .....	5
Un numéro d'appel européen. ....	6
Le prix des immeubles et appartements en hausse. ....	6
Vacances et congés pour l'année 2002-2003 .....	6
Les problèmes de peau. Au niveau des pieds. ....	6
 <b>Proses et poésies.</b>	
<i>Le marâcher du marché. A. Letellier.</i> .....	7
<i>Chrysalide. Anne-Marie Storm</i> .....	8
<i>M'use.. André Van Aelbrouck.</i> .....	8
<i>Un Européen avant la lettre. Alex Gérard</i> .....	9-10
<i>Mots. Anne-Marie Storm.</i> .....	10
<i>Les vieux. A. Letellier</i> .....	11
 <b>Tout sur .</b>	
Tout sur l'hospitalisation (suite 2). ....	12-13
 <b>Pour vous et avec vous.</b>	
La journée des retraités du 15 octobre 2002. ....	14
L'assurance responsabilité civile, vie privée. ....	14-15
L'assurance collective hospitalisation, soins de santé. ....	15
 <b>In memoriam</b> .....	16

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Chers Membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire qui aura lieu dans une salle de l'Internat autonome de l'Etat, rue Fief de Rognon, n°13 à Nivelles

**le mardi 15 octobre 2002 à 14h30.**

L'ordre du jour de cette assemblée générale est fixé comme suit :

1. Rapport moral et financier de l'association pour l'année 2001. Rapport sur le fonctionnement de l'association de l'assemblée générale du 16 octobre 2001 à l'assemblée générale du 15 octobre 2002.
2. Programme de l'association pour l'année 2003.
3. Montant de la cotisation annuelle pour 2003.
4. Election d'un membre du conseil d'administration en remplacement d'un membre décédé.
5. Remise des prix aux lauréats du concours de poésie et de prose poétique et du concours de photographies.
6. Verre de l'amitié.

Nous vous invitons à venir nous donner votre avis sur les activités déployées, sur le fonctionnement de l'association et sur ce qu'elle devrait entreprendre à l'avenir.

Cette assemblée générale se place, comme toute la journée des retraités, sous le signe de l'amitié.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence.

A l'avance, nous vous en remercions.

Le conseil d'administration.

## LES PENSIONS

Les questions traitées ci-après répondent aux demandes formulées par plusieurs membres de l'association.

### **Cumul d'une pension de survie avec une pension de retraite.**

Un retraité était agent de l'Etat. Son épouse était également agent de l'Etat avant d'être mise à la retraite. Elle avait, au début de sa carrière professionnelle, exercé, une fonction dans le secteur privé.

Le retraité bénéficie d'une pension de retraite (secteur Etat). Son épouse bénéficie d'une pension de retraite (secteur privé) et d'une pension de retraite (secteur privé).

Le retraité décède. Son épouse introduit une demande de pension de survie. Elle va se trouver dans la situation de cumul d'une pension de survie avec une pension de retraite.

Cette veuve bénéficie d'une pension de retraite (secteur privé) de 30.916 francs par an et d'une pension de retraite (secteur Etat) de 202.736 francs par an.

La pension de survie (taux nominal) est de 262.652 francs par an.

Le total de ces pensions (retraite et survie) est de  $30.916 + 202.736 + 262.652 = 496.304$  francs.

Comme dit dans le numéro précédent de ce bulletin (page 5), la pension de survie ne peut être cumulée avec la pension de retraite qu'à concurrence de 55% du traitement maximum de l'échelle des traitements attachée au dernier grade du conjoint décédé.

Le traitement maximum lié à l'échelle de traitements du grade du mari décédé est 854.732 francs.

Le plafond du cumul est donc de :  $854.732 \times 55\% = 470.102$  francs.

Dès lors, une réduction de la pension de survie doit être opérée. Elle est de :  $496.304 - 470.102 = 26.202$  francs.

Le plafond du cumul étant inférieur à 600.000 francs, la réduction doit être limitée à 75%, c'est-à-dire à 19.651 francs.

Il faut donc diminuer 262.652 francs de 19.651 francs. On obtient ainsi le montant annuel de la pension de survie  $262.652 - 19.651 = 243.001$  francs.

(Tous les montants repris ci-avant sont bruts, non indexés).

## L'indemnité de funérailles.

La retenue de 0,5% effectuée sur le montant brut d'une pension de retraite à charge du Trésor public à titre d'indemnité de funérailles a été instaurée par la loi du 30 avril 1958.

Cette loi accorde une indemnité pour couvrir les frais de funérailles lors du décès du (de la) titulaire d'une pension de retraite.

Les bénéficiaires de cette mesure sont, dans l'ordre :

1. l'époux ou l'épouse ;
2. à défaut, les héritiers en ligne directe ;
3. à défaut des ayants droit précités, toute personne physique ou morale qui justifie avoir assumé les frais de funérailles.

L'indemnité de funérailles est égale au dernier montant mensuel brut de la pension de retraite. Toutefois, le montant de l'indemnité est limité à une somme fixée, en principe, chaque année. Cette limite est actuellement de 64.005 francs (1.586,64 euros).

Si les frais de funérailles ont été assumés par une personne physique ou morale l'indemnité de funérailles est équivalente aux frais réellement exposés sans que l'indemnité puisse excéder la somme prévue en faveur de l'époux(se) ou des héritiers en ligne directe.

La demande d'indemnité de funérailles, accompagnée d'un extrait d'acte de décès, doit être adressée à l'administration des pensions, section des indemnités de funérailles à Bruxelles.

Si vous publiez un roman, un recueil de poésies, une monographie ou autre oeuvre, signalez-le à la rédaction de ce bulletin. Ajoutez quelques commentaires sur l'ouvrage publié : nom de l'éditeur, format, nombre de pages, prix , etc.

## **La Communauté française aura bientôt un médiateur.**

Le parlement de la Communauté française vient de voter un décret créant la fonction de médiateur. Celui-ci sera compétent pour l'administration de la Communauté française, le Commissariat général aux relations internationales, la R.T.B.F, l'O.N.E et les écoles de l'Etat organisées par la Communauté française.

Le médiateur disposera d'un pouvoir d'investigation, d'un pouvoir d'injonction, d'un pouvoir de recommandation et d'un pouvoir de proposition. Il sera nommé pour six ans.

## **Santé. L'alimentation et la maladie d'Alzheimer.**

Une équipe de chercheurs du Centre médical Erasmus à Rotterdam s'est intéressée à 5000 femmes et hommes âgés de plus de 55 ans.

Après un suivi de six ans, ces chercheurs ont relevé plusieurs associations entre la consommation de certains antioxydants et le risque de contracter la maladie d'Alzheimer. Ils ont découvert que la vitamine C et la vitamine E réduisent le risque de la maladie. Les effets protecteurs de ces vitamines n'ont été retrouvés, dans cette étude, que pour l'apport en antioxydants issus de l'alimentation.

## **Code la route. Nouvelles plaques à l'avant.**

Par arrêté royal du 08 avril 2002, il a été stipulé qu'à partir du 01 octobre 2002 que toute reproduction de plaque à placer à l'avant des véhicules devra avoir un fond rétro réfléchissant.

Deux modèles de plaque sont réglementaires : le modèle belge ordinaire et le modèle européen, plus grand et avec les étoiles européennes et un « B ».

## **Santé. Le lifebadge . Qu'est-ce ?**

Le lifebadge est une petite carte sur laquelle figurent des données médicales essentielles que le titulaire de la carte aura décidé d'inscrire comme le groupe sanguin, les vaccins, les antécédents médicaux, les médicaments qu'il prend, etc.

A ce jour, environ 50.000 lifebadges ont été vendus en Belgique. Depuis le 01 août 2002, on peut acquérir cette carte dans les bureaux de poste au prix de 12,50 euros pour 10 ans.

Sur cette carte, figurent une adresse internet et un numéro fait de 23 chiffres. Grâce à ce numéro, le médecin peut accéder aux données via internet.

Quel que soit son âge, quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin : une poésie, un texte de prose poétique, un texte en prose, etc.

## **Un numéro d'appel européen.**

Le 112 est le seul numéro d'urgence accessible dans les 15 pays de l'Union européenne en cas d'accident, d'agression ou de toute autre situation difficile.

Ce numéro de téléphone est gratuit. Il fonctionne à partir d'un poste fixe et d'un téléphone mobile.

Lors d'un appel du 112, la langue utilisée est en principe celle du pays dans lequel l'appelant se trouve.

A noter que le 112 ne remplace en aucun cas les numéros d'appel d'urgence qui existent à l'heure actuelle.

## **Les prix des immeubles et appartements en hausse.**

L'institut national de statistiques vient de publier l'édition 2001 des ventes de biens immobiliers.

On apprend que 68.276 maisons ont été vendues en 2001 contre 69.082 en 2000. Le prix moyen s'est élevé à 83.595 euros en 2001 contre 79.661 euros en 2000.

On apprend également que 32.786 appartements au prix moyen de 92.815 euros ont été vendus en 2001 contre 30.047 en 2000 au prix moyen de 88.943 euros.

## **Vacances et congés pour l'année scolaire 2002-2003.**

Le vendredi 27 septembre 2002.

Le congé de Toussaint du lundi 28 octobre au vendredi 01 novembre 2002

Le lundi 11 novembre 2002.

Les vacances d'hiver du lundi 23 décembre 2002 au vendredi 03 janvier 2003.

Les vacances de printemps du lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2003.

Le jeudi 01 mai 2003.

Le jeudi 29 mai 2003.

Le lundi 09 juin 2003.

Les vacances d'été débutent le mardi 01 juillet 2003.

## **Les problèmes de peau. Au niveau des pieds.**

Les pieds sont par excellence les points sensibles du corps. Ils en supportent tout le poids. Leur peau subit une pression maximale. Dans les chaussettes et les chaussures, ils sont la proie de frictions, de frottements et de la transpiration. Cela explique pourquoi la peau des pieds est fragilisée et en particulier, dans les plis situés entre les orteils.

Les pieds sont la proie préférée des champignons qui vivent dans la chaleur et l'humidité des vestiaires et des douches. Dans les piscines, le risque est encore plus élevé. Fragilisés par un long séjour dans l'eau, les pieds, une fois hors de l'eau, entrent en contact avec de nombreux germes, comme les champignons, qui se trouvent sur le sol.

## PROSES ET POÉSIES

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités pour le bulletin de l'association.

### *Le maraîcher du marché.*

*Dans le brouillard  
Blafard  
Du petit matin  
Chagrin,  
Le maraîcher  
Du marché  
Fredonne  
Chantonne  
Parmi ses cageots  
Des succès d'Adamo.  
Chaque vendredi,  
Jusqu'à midi,  
A la foule  
Qui s'écoule,  
Aux clientes  
Hésitantes,  
Il débite son boniment  
Inlassablement :  
« De beaux gros choux-verts  
Pour pas cher !  
Tomates du pays !  
Bottes de salsifis !  
Des oignons fantastiques,  
Salades magnifiques !  
Admirez mes poireaux  
Et ces cœurs d'artichaut !  
Oranges d'Italie,  
Première catégorie.  
Gousses d'ail du midi,  
Superbes céleris !  
Du thym à repiquer,  
Un beau pied de laurier !*

*Madame ..... c'est à toi ?*

*Des «chicons » premier choix .....  
Et voilà .... bien pesé !  
La caisse est à côté .....*

*A qui le tour ?*

*Le soleil est de retour,  
Il caresse les légumes  
Et dore les agrumes.*

*A. Letellier (Gembloux)*

### *Chrysalide*

*Elle n'est plus chenille ; elle sera papillon,  
Nymphé de vanesse ou de grand machaon.  
Les légumes et les fleurs seront son reposoir ;  
Elle butinera de l'aurore au soir.*

*La belle-dame la suivra quand, dans le ciel d'azur,  
Elle déploiera ses ailes dans un doux clair-obscur.  
Le nacré, l'apollon, déployant leur ocelle,  
Dirigeront son vol l'aidant de leur tutelle.*

*Ils l'établiront reine de l'univers entier  
Et sa vie ici-bas en florès d'amitié.  
Piéride et citron, sylvain et demoiselle,  
Lychénée fêteront l'heureuse jouvencelle.*

*Anne-Marie Storm (Bruxelles)*

### *M'use*

*Mon corps m'use  
Ma muse  
M'amuse  
L'aime le son de la cornemuse  
Et son harmonie profuse  
Je suis sans ruse  
Alors on m'abuse  
Faites excuse  
Si de ma cambuse  
Je refuse  
Qu'on me transfuse  
Sur le Radeau de la Méduse  
Il y a là trop de faces camuses  
Ma mémoire devient confuse  
Serait-elle trop recluse ?  
Ou victime de la céruse ?  
Je boirais bien une Suze  
J'aimerais visiter Syracuse  
Voir ses vestiges qui s'usent  
Le carré de l'hypoténuse  
Et les joies qu'il diffuse  
Sont-elles connues des Druzes  
Et aussi dans les Abruzzes ?  
J'imagine une buse  
Qui du ciel fuse  
Pas encore percluse.  
La Révolte canuse  
A été une héroïque intruse  
Tout cela m'use  
N'est-il pas temps que je m'excuse  
Avant le coup d'arquebuse ?*

*André Van Aelbrouck (Rixensart)*

### *Un Européen avant la lettre.*

*C'est lui-même qui écrivait : « J'aime mon état d'étranger partout ». Les plus élogieux témoignages furent portés à son sujet. – « Requiem pour l'homme le plus joyeux du siècle »(Goethe). – « Il ne faut souvent qu'un seul homme pour faire régner le bon goût dans son pays ». (Voltaire). – « Votre noble bonté rend divin l'art de plaire ». (Me de Staël). – « L'amitié sera perpétuelle de la part de ceux que vous aimez ». (Talleyrand) – « J'adore la résurrection de ce délicat maréchal ». (P. Valéry) – « Il était le XVIIIe siècle incarné ». (P. Moorand) – « Homme d'esprit un des plus sensés, des plus aimables entre les heureux de la terre ». (Sainte-Beuve). Ce ne sont là que des exemples.*

*Il a été toute sa vie, l'invité privilégié de Marie-Thérèse d'Autriche, de Catherine II la Grande, de Frédéric II, de Marie-Antoinette, parmi d'autres.*

*Il disait lui-même : « J'ai cinq ou six patries ». Mais s'il était chez lui un peu partout, c'est dans son domaine de Beloeil qu'il aimait retrouver ses racines.*

*Encore un mot – mais est-ce bien utile – car vous avez trouvé - son noble patronyme rappelle une petite localité près de Tournai : Ligne – ce grand Européen, c'est bien sûr, Charles-Joseph de Ligne. Il est né à Bruxelles en 1730 mais il fut élevé à Beloeil dans le domaine qui comprend le magnifique château et le splendide jardin. Ce domaine appartient à la famille de Ligne depuis des siècles.*

*Les ancêtres du prince Ch. Joseph de Ligne sont d'illustres militaires et lui-même, général belge et maréchal autrichien, il aura la passion des armes toute sa vie. Rappelons que la Belgique vécut sous le régime autrichien de 1713 (traité d'Utrecht) à 1794. Ch.J. de Ligne sera l'ami de Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche ; de Joseph II, fils et successeur de Marie-Thérèse. Il fut l'intime du roi de France, Louis XVI et surtout de la reine Marie-Antoinette.*

*Gai, cultivé, spirituel, Marie-Antoinette le trouvait charmant et, on le sait, charmeur.*

*Catherine II, impératrice de Russie, avait pour le prince de Ligne une sympathie personnelle. Elle l'invitait à sa cour par des lettres flatteuses et amicales.*

*Il fut également - un certain temps – l'invité de Frédéric II, le roi-philosophe, de Prusse bien sûr. La Prusse, berceau de l'unité et du militarisme de l'Allemagne, de mauvaise réputation – maudits casques à pointe – elle est, depuis 1947, démantelée et bien morte !*

*Une solide amitié liait le prince de Ligne à Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas et résidant à Bruxelles. Ils étaient tous deux grands épicuriens et amateurs de jolies femmes.*

*Le prince écrit d'ailleurs : « Toute la volée des femmes de ce temps était aussi galante que belle ! ».*

*Pour reconnaître les mérites de Ch. de Lorraine, une statue fut érigée à Bruxelles, au sommet de la Maison de Brasseurs, Grand-Place.*

*Durant toute sa vie, le prince de Ligne n'a jamais cessé d'écrire.*

*En 1807, il rencontra à Vienne, un génie de la littérature : Me de Staël. Elle comprit l'importance de l'œuvre littéraire du prince. Elle publia à Genève « Les lettres et pensées du prince de Ligne ».*

*D'autres éditions suivirent dont celle, remarquable, parue en 1990, de Raymond Trousson, professeur à l'U.L.B. Elle est enrichie de nombreuses notes historiques. Madame de Staël le dit elle-même : « Certaines lettres du prince sont de véritables chefs-d'œuvre. Elles sont historiquement intéressantes et la conversation, avec les jeux de mots et le badinage, est toujours variée et piquante.*

*Grand seigneur de l'ancien régime, le prince de Ligne n'a jamais admis la Révolution française qui, en réalité marquera la fin d'un monde. A la fin du régime autrichien (1794), émigré à Vienne, Ch.J. de Ligne y passera les vingt dernières années de sa vie. Toujours plein d'esprit et amuseur, il sera présent au Congrès de Vienne, témoin brillant d'une époque révolue et à l'aube d'un siècle qui n'était plus le sien.*

*Un soir de 1814, toujours fringant et galant, après un bal du Congrès, le prince prit froid dans l'attente d'une rencontre galante. Pris de fièvre les jours suivants, il mourut rapidement. Il fut enterré près de Vienne après de grandioses funérailles, loin de son domaine préféré de Beloeil.*

**Alex Gérard (Nivelles)**

### **Mots**

*A la source des mots, il y a des idées,  
Des pensées, des souvenirs et des rêves aussi.  
Et les lettres y défilent en lignes ordonnées ;  
La logique fonctionne en méandres et lacis.*

*Les propos s'élaborent à l'aide d'un moulin  
Qu'actionnent les tourments, les désirs les plus fous.  
Plus vous avez de songes, plus long est le chemin,  
Plus la joie sera belle, le succès sans licou.*

*Laissez couler à flots le trop-plein de votre âme ;  
Vous sentirez l'envol du poids de vos soucis.  
Et vos sons reconnus en glorieux oriflamme  
Convertiront les mots en bonheur réussi.*

**Anne-Marie Storm (Bruxelles)**

## *Les Vieux*

*Dans les couloirs sans fin du home silencieux,  
Cheminant à pas lents de pauvres petits vieux ;  
Leur regard éploré, dans leur désolation,  
Erre le long des murs, plein de résignation.*

*Avec mélancolie, ils revoient en pensée  
Les gestes familiers des années passées :  
Le petit nouveau-né qu'on berçait tendrement,  
Le retour de l'aîné qu'on guettait patiemment.*

*Il y avait aussi le chat, à la soirée,  
Qui ronronnait, heureux, près de la cheminée,  
Le chien qui doucement, levait des yeux câlins  
En quête de caresses, en léchant votre main.*

*Il y avait aussi les rires des enfants,  
Le soupir amoureux du jeune adolescent,  
Les soucis quotidiens qu'on réglait en famille,  
La bûche de Noël couverte de bougies.*

*Malgré tout le confort dont ils sont entourés,  
Ils vivent chaque jour en un rêve éveillé  
Les labeurs, les ennuis, les peines et les joies  
Qui faisaient leur bonheur en ce monde autrefois.*

*Dans les couloirs sans fin du home silencieux,  
Cheminant à pas lents de pauvres petits vieux ;  
Ils espèrent en vain dans leur désespérance  
Retourner dans le temps pour chasser leurs souffrances.*

*A. Letellier (Gembloux)*

## Tout sur l'hospitalisation (suite2)

Dans le numéro précédent de ce bulletin, ont été examinés les droits des personnes hospitalisées.

Il convient d'ajouter que la Chambre des Représentants, le 15 juillet 2002, et le Sénat, quelques jours plus tard, ont voté le projet de loi sur les droits des patients, élaboré par la ministre de la Santé publique.

### 8. La facturation.

Avant toute chose, il convient de rappeler que toutes les institutions de soins sont tenues de pratiquer le système du « tiers payant ». Cela signifie que l'hôpital ne facture pas au patient la totalité du coût de son hospitalisation. Il ne lui réclame que le montant rentrant à payer après l'intervention de la mutuelle.

Environ deux mois à dater de la sortie de l'hôpital, le patient reçoit une ou deux factures.

Si le patient reçoit une seule facture, il s'agit d'une facture globale émise par l'hôpital.

Cette facture reprend :

1. la quote-part personnelle dans les frais d'hospitalisation ;
2. la quote-part personnelle dans le coût des médicaments remboursables par la mutuelle ;
3. le coût des médicaments non remboursables ;
4. le supplément éventuel pour une chambre à 1 ou 2 lits ;
5. l'intervention personnelle dans les frais médicaux ;
6. les suppléments éventuels d'honoraires ;
7. les frais personnels tels que téléphone, télévision, boissons ;
8. les frais de séjour de la personne qui est restée aux côtés du patient (nuitées et repas). Dans les hôpitaux où l'accompagnant(e) prend ses repas à la cafétéria ou au restaurant de l'hôpital, accessible aux visiteurs, l'accompagnant(e) paie directement le prix de ses repas.

Les suppléments d'honoraires sont réclamés aux patients qui ont séjourné en chambre particulière. Il faut savoir que, parfois, ces suppléments sont réclamés aux patients par les médecins. Cette pratique n'est pas conforme à la loi. Les suppléments d'honoraires doivent être repis sur la facture.

Si le patient reçoit deux factures, l'une est émise par l'hôpital, l'autre émane du conseil médical.

La facture émise par le conseil médical reprend :

1. l'intervention personnelle dans les frais médicaux ;

2. les suppléments éventuels d'honoraires.

3. la facture émise par l'hôpital reprend les dépenses reprises ci-dessus sous les numéros 1,2,3,4,7 et 8.

Certains traitements médicaux et interventions chirurgicales nécessitent une hospitalisation d'une journée, parfois même de quelques heures. C'est ce qu'on appelle l'hospitalisation de jour car elle ne comprend pas de nuit.

Les formalités d'entrée pour une hospitalisation de jour sont identiques à celles d'une hospitalisation classique.

La facture pour une hospitalisation de jour reprend les frais repris sur la facture pour une hospitalisation classique, mise à part l'intervention personnelle dans les frais de séjour, l'hôpital recevant un forfait pour la journée d'hospitalisation de jour. A noter que quelques heures dans un hôpital en chambre particulière coûtent toujours plus que dans une chambre à deux lits ou chambre commune. Les honoraires médicaux dépendent eux aussi de la chambre choisie.

Avant de payer la ou les factures, il convient de vérifier si l'hôpital n'a pas commis une erreur de facturation ou s'il n'a pas facturé des prestations non effectuées.

Avant d'introduire une réclamation quant à la facture reçue, il importe de s'assurer de pouvoir fournir la preuve de ce qui est avancé dans la réclamation.

( à suivre )

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel des services et établissements d'enseignement de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez les renseignements utiles (nom, prénom, ancienne fonction, date de naissance, date du décès, lieu des funérailles, etc) au président de l'association .

## POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

### **La journée des retraités du 15 octobre 2002.**

Chaque année à la mi-octobre, l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire organise à Nivelles la journée automnale des retraités.

Elle aura lieu en 2002, le mardi 15 octobre.

Elle débutera à 10h30.

Avant-midi, M. le Professeur Heine, chef de service à l'hôpital Erasme, entretiendra les participants d'un sujet très important : les maladies de la peau, si répandues et si diverses. Il répondra, après son exposé, à toutes les questions qui lui seront posées. Ce sera très intéressant, très utile.

A midi trente, interruption pour le dîner. Celui-ci sera offert gratuitement à tous les participants.

Après-midi, après le dîner, assemblée générale de l'association et remise des prix aux lauréats du concours de poésie et de prose poétique et aux lauréats du concours de photographies.

Les personnes qui désirent participer à cette journée sont invitées à s'inscrire, avant le 10 octobre 2002, auprès de M. Roger Dubois, directeur général honoraire au ministère de l'Education nationale, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton en indiquant leur nom, prénom et adresse complète.

L'inscription est gratuite. Elle est obligatoire.

Les personnes inscrites recevront les renseignements complémentaires.

### **L'assurance responsabilité civile, vie privée.**

L'assurance responsabilité civile, vie privée est l'une des assurances pour lesquelles notre association a obtenu pour ses membres auprès de la SMAP des conditions particulières avantageuses.

Cette assurance garantit la responsabilité civile extra-contractuelle qui pourrait incomber aux assurés sur base des législations et réglementations belges ou étrangères pour tous les faits, actes ou omissions de la vie privée ayant causé des dommages à un tiers.

La garantie s'applique aussi à la réparation des dommages dont l'assuré serait rendu responsable sur base de l'article 544 du code civil (troubles de voisinage).

Sont également couverts, lorsqu'ils sont légalement prescrits, les frais de sauvetage destinés à prévenir ou atténuer les dommages garantis de même que les intérêts afférents à l'indemnité due au principal ou les frais d'actions civiles, en ce compris les frais et honoraires d'avocats.

Les garanties accordées sont limitées. Le montant de ces limites est fixé par sinistre. Il est assez élevé.

La prime annuelle couvre l'ensemble des membres du ménage. Son montant est réduit si le preneur vit seul ou s'il fait partie d'un ménage où chaque personne a au moins 55 ans.

Si vous êtes intéressé(e) par cette assurance, il vous suffit d'écrire à la SMAP, service 1203, rue des Croisiers n° 24 à 4000 Liège en faisant état de votre qualité de membre de l'association et en précisant le numéro de votre carte de membre (repris en première ligne de votre adresse, page 1 de la couverture).

### **L'assurance collective hospitalisation, soins de santé.**

L'assurance collective « hospitalisation, soins de santé » a été mise sur pied en 1985 pour les actifs et les retraités.

Cette assurance protège ses affiliés en cas de problèmes de santé qui nécessitent une hospitalisation ainsi que lors de certaines maladies graves soignées en dehors de l'hôpital.

Il convient de rappeler que les actifs, affiliés à l'assurance collective soins de santé (contrat signé par l'association pour la promotion du service social), sont – doivent être – transférés d'office au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités, dès qu'ils sont admis à la pension. Ces deux contrats sont complémentaires ; les dispositions qu'ils comportent sont identiques.

En outre, le retraité, qui n'était pas affilié à l'assurance collective soins de santé lorsqu'il était à l'activité, peut encore adhérer à cette assurance s'il est âgé de moins de 65 ans. Il le peut grâce au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Pour obtenir un formulaire, il vous suffit d'adresser une demande, accompagnée d'un timbre de 0,42 euros à M. Roger Dubois, directeur général honoraire, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton. Il convient de préciser dans votre demande vos nom et prénom, adresse complète, date de naissance, service ou établissement auquel vous étiez affecté au moment de votre mise à la retraite. Il n'est pas donné suite aux demandes incomplètes.

## IN MEMORIAM

- Le 16 février 2002, est décédée à Angleur Germaine DELACOURT, veuve Léon WORONTZOFF, professeur honoraire au Lycée royal de Liège. Elle était née le 16 août 1904 à Beresniki (Russie).
- Le 24 mai 2002, est décédé Georges FOSTY, né le 7 avril 1913, professeur honoraire à l'Athénée royal d'Arlon.
- Le 03 juin 2002, est décédée Irène JADOT épouse de Daniel BERDITCHEVSKY, née le 13 mars 1914, directrice honoraire de l'Ecole moyenne de l'Etat à Waremme.
- Le 20 juin 2002, est décédé à Eghezée, Edmond CRUCIFIX, éducateur-économe honoraire au Lycée de l'Etat d'Eghezée.
- Le 02 juillet 2002, est décédée Christiane HERINCKX, veuve de José PAREE, née le 16 juin 1922, professeur honoraire au Conservatoire royal de Bruxelles.
- Le 06 juillet 2002, est décédée Liliane NAVEZ, veuve FRESON, née le 03 février 1914, inspectrice honoraire de l'enseignement moyen et normal.
- Le 16 juillet 2002, est décédée Chantal COLLARD, professeur à l'Athénée royal d'Andenne. Elle était née à Mont-sur-Marchienne le 20 juin 1958. Ses funérailles ont eu lieu à Gilly le 19 juillet 2002.
- Le 21 juillet 2002, est décédé Carl TAZIAUX, né le 17 avril 1918, éducateur-économe honoraire à l'Athénée royal de Koekelberg.
- Le 21 juillet 2002, est décédé Abel VANDEN BROECK, né le 30 octobre 1922, professeur honoraire à l'Athénée royal de Liège.
- Le 27 juillet 2002, est décédé Oscar LAURENT, né le 06 juillet 1926, directeur général honoraire au ministère de l'Education nationale.
- Le 02 août 2002, est décédé Maurice CARTON, né le 18 novembre 1920, professeur honoraire de l'Université de l'Etat à Mons.
- Le 5 août 2002, est décédée Elisabeth OTTO, née à Houffalize le 24 mars 1919, secrétaire de direction honoraire de l'Ecole normale de l'Etat à Liège. Ses funérailles ont eu lieu à Ohey le 07 août 2002.

Le président, le vice-président, la secrétaire, le trésorier et les membres du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Quatre euros pour un an

# POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite  
active, fraternelle et solidaire

## LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser quatre euros au compte **000-1337646-16**  
de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire  
à 1400 Nivelles.

Les abonnements prennent cours au 1er janvier de l'année pendant laquelle le  
versement est effectué.

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets